## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

## **SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

Del2024-09-33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20240911-DEL2024-09-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2024

Date de la convocation: 3 septembre 2024

Nombre de membres en exercice: 15 Nombre de membres présents: 14 Nombre de membres excusés: 1 Nombre de membres absents: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire

<u>PRESENTS</u>: Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - COUTURIER A. – DE OLIVEIRA F. - DUINAT J. – JURINE T. – PALLUAT DE BESSET D. – REBOUX A.– RICO S. – THIVOLET D. – VERCHERAND P. – BARROUX V. – MOREL P. - TRICAUD M..

ABSENT(S) EXCUSE(S): Monsieur VIAL F.

**ABSENT**: 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame MOREL Paulette

## OBJET: REVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement au-dessus de la Mairie quittent le logement au 30 septembre 2024. Monsieur le Maire explique que des éléments de cuisine et plan de travail ont été installés ; rappelle que le loyer est actuellement de 500 Euros et propose de l'augmenter de 20 €.

Compte-tenu de l'installation de la cuisine, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer à 520 Euros par mois.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 11 septembre 2024

Le Maire Mickaël MIOMANDRE La secrétaire de séance, Paulette MOREL